



LUXEMBOURG, LE  
BAC008012FR01-09AA-TR.doc

**Vítor Caldeira**

PRÉSIDENT  
COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

À l'attention de  
Monsieur Jerzy BUZEK  
Président du Parlement européen  
Rue Wiertz  
**B-1047 BRUXELLES**

Objet: Virements de crédits n° V/06/AB/09

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 22 du règlement financier du 25 juin 2002, la Cour des comptes a l'intention de procéder à des virements de crédits dans le budget 2009, comme cela est décrit dans la note figurant en annexe. Ces virements concernent des dépenses obligatoires et non obligatoires.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir si, conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 2, du règlement financier, votre institution, en tant que branche de l'autorité budgétaire, entend invoquer des raisons dûment justifiées pour appliquer la procédure prévue à l'article 24 du règlement financier.

Mes services restent à la disposition du secrétariat de la commission des budgets pour toute information complémentaire.

Suivant les orientations formulées dans la lettre de M. Pat COX du 14 avril 2003 ainsi que dans celle de M. PRIESTLEY du 14 août 2003, mes services ont pris contact avec le secrétariat de la COBU. Ils ont convenu que ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la réunion des 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2009.

Une lettre similaire est adressée à Mme AKESSON, Présidente en exercice du comité budgétaire du Conseil de l'Union européenne. Copie de la présente est également transmise à M. LAMASSOURE, Président de la commission des budgets, à M. LEWANDOWSKI, rapporteur pour 2009, et à M. MAŃKA, rapporteur pour 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Vítor Manuel SILVA CALDEIRA  
Président

Copie: M. A. Lamassoure, membre du Parlement européen et Président de la commission des budgets  
M. J. Lewandowski, membre du Parlement européen  
M. J. Mańka, membre du Parlement européen

**BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009****SECTION V - COUR DES COMPTES****VIREMENTS DE CRÉDITS****n° V/06/AB/09****(Dépenses obligatoires et non obligatoires)**

En vertu de l'article 22 du règlement financier, la Cour des comptes a l'intention de procéder aux virements de crédits suivants:

**PARTIE A1**

<b>TITRE 1 – PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION</b>			
<b>CHAPITRE 10</b>			
<b>MEMBRES DE L'INSTITUTION</b>			
<b>De l'</b>	article 109 - Crédits provisionnels		
	Crédit initial	177 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-10 000,00	EUR
	Prélèvement	-130 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<u>37 000,00</u>	<u>EUR</u>
<b>CHAPITRE 10</b>			
<b>MEMBRES DE L'INSTITUTION</b>			
<b>À l'</b>	article 100 - Rémunération, indemnités et pensions		
	Crédit initial	8 072 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	130 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<u>8 202 000,00</u>	<u>EUR</u>

**Justification:**

Ce virement sera nécessaire pour pouvoir procéder à l'adaptation des traitements qui devrait être adoptée par le Conseil en décembre. Effectuer le virement dès à présent permet d'éviter de recourir à une procédure d'urgence plus tard dans l'année.

**PARTIE A2**

<b>TITRE 1 – PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION</b>			
<b>CHAPITRE 10 MEMBRES DE L'INSTITUTION</b>			
<b>De l'</b>	article 109 - Crédits provisionnels		
	Crédit initial	177 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-130 000,00	EUR
	Prélèvement	-10 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>37 000,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 10 MEMBRES DE L'INSTITUTION</b>			
<b>À l'</b>	article 102 - Indemnités transitoires		
	Crédit initial	541 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	10 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>551 000,00</b>	<b>EUR</b>

**Justification:**

Ce virement sera nécessaire pour pouvoir procéder à l'adaptation des traitements qui devrait être adoptée par le Conseil en décembre. Effectuer le virement dès à présent permet d'éviter de recourir à une procédure d'urgence plus tard dans l'année.

**PARTIE B**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 23 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>			
<b>De l'</b>	article 230 – Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers		
	Crédit initial	200 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-6 000,00	EUR
	Prélèvement	-8 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>186 000,00</b>	<b>EUR</b>
<b>TITRE 1 – PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION</b>			
<b>CHAPITRE 16 AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION</b>			
<b>À l'</b>	article 165 - Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution		
	Poste 1652 <sup>(1)</sup> – Restaurants et cantines		
	Crédit initial	62 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	8 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>70 000,00</b>	<b>EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 1652-01 – Frais de fonctionnement des restaurants et des cantines

**Justification:**

La cuisine du bâtiment K1 de la Cour fonctionne depuis 1988. Étant donné qu'une nouvelle cuisine sera mise en service dans le bâtiment K3 en 2012, les équipements de la cuisine existante sont, dans la mesure du possible, réparés plutôt que remplacés. En 2009, ces dépenses se sont avérées supérieures aux prévisions.

**PARTIE C**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles	
	Poste 2008 - Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	
	Crédit initial	270 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-61 600,00 EUR
	Prélèvement	-76 000,00 EUR
	<b>Nouveau crédit</b>	<b>132 400,00 EUR</b>
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>À l'</b>	article 202 - Frais afférents aux immeubles	
	Article 2022 – Nettoyage et entretien	
	Crédit initial	1 143 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-
	Renforcement	76 000,00 EUR
	<b>Nouveau crédit</b>	<b>1 219 000,00 EUR</b>

**Justification:**

La Cour loue en partie trois bâtiments (K7, K8, K9) et paie des charges communes pour certains services fournis par le propriétaire ou la société de gestion. Sur la base d'informations récemment communiquées concernant les charges de 2008, il est nécessaire d'augmenter les provisions pour les charges de 2009. En outre, des travaux importants devront être entrepris de toute urgence pour restituer son étanchéité au toit du bâtiment K1. Enfin, d'autres réparations, qui n'étaient pas prévues au moment de l'établissement du budget, doivent être effectuées dans le bâtiment K1.

**Financement du renforcement**

Dans le cadre de son examen des comptes 2008, l'auditeur externe de la Cour a relevé que certaines dépenses relatives au projet du bâtiment K3 étaient encourues sur des lignes budgétaires autres que celle prévue pour la construction et qu'elles n'avaient pas été inscrites au bilan comme "travaux en cours". Tout en apportant cette correction, il a été

décidé d'inscrire au poste 2003 toutes les dépenses ultérieures afférentes au bâtiment K3 pour éviter le risque de commettre à nouveau cette omission à l'avenir. Une marge est donc disponible au poste 2008.

**PARTIE D**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles Poste 2008 - Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	
	Crédit initial	270 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-107 000,00 EUR
	Prélèvement	-30 600,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>132 400,00 EUR</b>
<b>CHAPITRE 21 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE</b>		
<b>De l'</b>	article 212 - Mobilier Poste 2120 <sup>(1)</sup> - Mobilier	
	Crédit initial	262 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-
	Prélèvement	-50 000,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>212 000,00 EUR</b>
<b>CHAPITRE 23 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>		
<b>De l'</b>	article 230 - Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	
	Crédit initial	200 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-8 000,00 EUR
	Prélèvement	-6 000,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>186 000,00 EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 2120-02 - Remplacement du mobilier

<b>CHAPITRE 23</b>		
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>		
<b>De l'</b>	article 238 - Autres dépenses de fonctionnement administratif Poste 2380 <sup>(2)</sup> - Autres dépenses de fonctionnement administratif	
	Crédit initial	149 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-
	Prélèvement	-1 400,00 EUR
	<b>Nouveau crédit</b>	<b>147 600,00 EUR</b>

  

<b>CHAPITRE 20</b>		
<b>IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>À l'</b>	article 202 - Frais afférents aux immeubles Poste 2024 - Consommations énergétiques	
	Crédit initial	934 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-
	Renforcement	88 000,00 EUR
	<b>Nouveau crédit</b>	<b>1 022 000,00 EUR</b>

<sup>(2)</sup> Sous-poste 2380-01 - Diverses assurances

Justification:

L'augmentation du prix unitaire de l'énergie s'est avérée plus importante que prévu, ce qui nécessite un renforcement de la ligne budgétaire. En outre, les travaux visant à mettre en conformité le bâtiment K1 de la Cour étaient effectués six jours par semaine, engendrant une hausse de la consommation énergétique.

Financement du renforcement

Dans le cadre de son examen des comptes 2008, l'auditeur externe de la Cour a relevé que certaines dépenses relatives au projet du bâtiment K3 étaient encourues sur des lignes budgétaires autres que celle prévue pour la construction et qu'elles n'avaient pas été inscrites au bilan comme "travaux en cours". Tout en apportant cette correction, il a été décidé d'inscrire au poste 2003 toutes les dépenses ultérieures afférentes au bâtiment K3 pour éviter le risque de commettre à nouveau cette omission à l'avenir. Une marge est donc disponible au poste 2008.

La révision à mi-parcours portant sur l'exécution du budget a permis de mettre en évidence de petits montants disponibles sur d'autres lignes budgétaires qui sont susceptibles d'être utilisés pour ce renforcement.

## PARTIE E

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles Poste 2008 - Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	
	Crédit initial	270 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-131 600,00 EUR
	Prélèvement	-6 000,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>132 400,00 EUR</b>
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>		
<b>De l'</b>	article 202 - Frais afférents aux immeubles Poste 2028 - Assurances	
	Crédit initial	73 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-
	Prélèvement	-15 000,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>58 000,00 EUR</b>
<b>CHAPITRE 21 INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE</b>		
<b>De l'</b>	article 214 - Matériel et installations techniques Poste 2140 <sup>(1)</sup> - Matériel et installations techniques	
	Crédit initial	140 000,00 EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-10 000,00 EUR
	Prélèvement	-1 000,00 EUR
	Nouveau crédit	<b>129 000,00 EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 2140-05 - Matériels bureautiques

**CHAPITRE 21**  
**INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT,**  
**LOCATION ET MAINTENANCE**

<b>De l'</b>	article 216 - Matériel de transport		
	Poste 2160 <sup>(2)</sup> - Matériel de transport		
	Crédit initial	579 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Prélèvement	-19 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>560 000,00</b>	<b>EUR</b>

**CHAPITRE 20**  
**IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES**

<b>À l'</b>	article 202 - Frais afférents aux immeubles		
	Poste 2026 - Sécurité et surveillance des immeubles		
	Crédit initial	1 134 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	41 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>1 175 000,00</b>	<b>EUR</b>

<sup>(2)</sup> Sous-poste 2160-03 - Location de matériel de transport

Justification:

Des investissements sont prévus pour d'installation d'un système d'accès électronique dans les bâtiments K1 et K2 afin de réduire le nombre d'agents de sécurité. Cet investissement permettra de réaliser des économies à long terme.

Financement du renforcement

Dans le cadre de son examen des comptes 2008, l'auditeur externe de la Cour a relevé que certaines dépenses relatives au projet du bâtiment K3 étaient encourues sur des lignes budgétaires autres que celle prévue pour la construction et qu'elles n'avaient pas été inscrites au bilan comme "travaux en cours". Tout en apportant cette correction, il a été décidé d'inscrire au poste 2003 toutes les dépenses ultérieures afférentes au bâtiment K3 pour éviter le risque de commettre à nouveau cette omission à l'avenir. Une marge est donc disponible au poste 2008.

La révision à mi-parcours portant sur l'exécution du budget a permis de mettre en évidence de petits montants disponibles sur d'autres lignes budgétaires qui sont susceptibles d'être utilisés pour ce renforcement.

**PARTIE F**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 25 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES</b>			
<b>De l'</b>	article 252 - Frais de réception et de représentation		
	Poste 2520 <sup>(1)</sup> - Frais de réception et de représentation		
	Crédit initial	252 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Prélèvement	-20 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>232 000,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 25 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES</b>			
<b>À l'</b>	article 254 - Réunions, congrès et conférences		
	Poste 2540 <sup>(2)</sup> - Réunions, congrès et conférences		
	Crédit initial	127 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	20 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>147 000,00</b>	<b>EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 2520-01 - Dépenses en matière de réception et de représentation incombant aux membres de l'institution

<sup>(2)</sup> Sous-poste 2540-02 - Réunions, congrès et conférences

**Justification:**

Lors de sa dernière réunion, le comité de contact des présidents des institutions de contrôle nationales a décidé de tenir sa réunion de 2009 à Luxembourg. Cela n'était pas prévu au moment de l'établissement du budget et rend nécessaire le renforcement de la ligne budgétaire concernée.

**PARTIE G**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 21</b>			
<b>INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE</b>			
<b>De l'</b>	article 214 - Matériel et installations techniques		
	Poste 2140 <sup>(1)</sup> - Matériel et installations techniques		
	Crédit initial	140 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-1 000,00	EUR
	Prélèvement	-10 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>129 000,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 25</b>			
<b>RÉUNIONS ET CONFÉRENCES</b>			
<b>À l'</b>	article 257 - Service commun d'interprétation-conférences		
	Crédit initial	472 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-	
	Renforcement	10 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>482 000,00</b>	<b>EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 2140-04 - Entretien, utilisation et réparation du matériel et des installations techniques

Justification:

Le recours aux interprètes pour des réunions et pour l'accompagnement d'auditeurs en mission a été plus important que prévu.

**PARTIE H**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles		
	Poste 2008 - Études et assistance technique liées aux projets immobiliers		
	Crédit initial	270 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-118 600,00	EUR
	Prélèvement	-19 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>132 400,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 27 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>			
<b>À l'</b>	article 274 - Production et diffusion		
	Poste 2740 – Journal officiel		
	Crédit initial	565 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	95 000,00	EUR
	Renforcement	19 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>679 000,00</b>	<b>EUR</b>

**Justification:**

Le rapport annuel de la Cour ainsi que les rapports annuels spécifiques sur les agences et les organismes communautaires sont publiés au Journal officiel. Comme cela a été mentionné dans le virement n° V/02/AB/09 examiné par l'autorité budgétaire plus tôt cette année, l'amélioration de leur contenu et de leur présentation a une incidence au niveau des coûts. Un montant de 95 000 euros a été transféré en avril afin de couvrir les besoins jusqu'en été 2009. Le service responsable de la production et de la diffusion des rapports en question estime actuellement à 19 000 euros le montant supplémentaire nécessaire pour couvrir les besoins dans ce domaine jusqu'à la fin 2009. L'Office des publications ayant récemment conclu un nouveau contrat de publication moins onéreux que le précédent, le renforcement demandé est désormais inférieur à celui initialement escompté.

**Financement du renforcement**

Dans le cadre de son examen des comptes 2008, l'auditeur externe de la Cour a relevé que certaines dépenses relatives au projet du bâtiment K3 étaient encourues sur des lignes budgétaires autres que celle prévue pour la construction et qu'elles n'avaient pas été

inscrites au bilan comme "travaux en cours". Tout en apportant cette correction, il a été décidé d'inscrire au poste 2003 toutes les dépenses ultérieures afférentes au bâtiment K3 pour éviter le risque de commettre à nouveau cette omission à l'avenir. Une marge est donc disponible au poste 2008.

**PARTIE I:**

<b>TITRE 2 – IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles		
	Poste 2000 - Loyers		
	Crédit initial	4 090 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-300 000,00	EUR
	Prélèvement	-200 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>3 590 000,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 20 IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>De l'</b>	article 200 - Immeubles		
	Poste 2008 - Études et assistance technique liées aux projets immobiliers		
	Crédit initial	270 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	-131 600,00	EUR
	Prélèvement	-6 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>132 400,00</b>	<b>EUR</b>
<b>CHAPITRE 27 INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>			
<b>À l'</b>	article 274 - Production et diffusion		
	Poste 2741 <sup>(1)</sup> - Publications de caractère général		
	Crédit initial	640 000,00	EUR
	Autres virements en cours ou déjà effectués	105 000,00	EUR
	Renforcement	206 000,00	EUR
	Nouveau crédit	<b>951 000,00</b>	<b>EUR</b>

<sup>(1)</sup> Sous-poste 2741-01 - Publications

Justification:

Cette ligne budgétaire couvre les publications du rapport d'activité annuel de la Cour ainsi que ses rapports spéciaux. Un plus grand nombre de rapports spéciaux sera publié en 2009 que prévu au moment de l'établissement du budget, début 2008.

Financement du renforcement

Début 2009, la Cour a commencé à occuper le bâtiment K7. Les négociations ont été achevées et le contrat signé fin 2008. Les négociations finales ont permis d'aboutir à un loyer inférieur aux prévisions. Par conséquent, une marge permettant de financer le virement en question est disponible au poste 2000.

Dans le cadre de son examen des comptes 2008, l'auditeur externe de la Cour a relevé que certaines dépenses relatives au projet du bâtiment K3 étaient encourues sur des lignes budgétaires autres que celle prévue pour la construction et qu'elles n'avaient pas été inscrites au bilan comme "travaux en cours". Tout en apportant cette correction, il a été décidé d'inscrire au poste 2003 toutes les dépenses ultérieures afférentes au bâtiment K3 pour éviter le risque de commettre à nouveau cette omission à l'avenir. Une marge est donc disponible au poste 2008.